



CentraleSupélec Alumni  
Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



## CentraleSupelec Alumni

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association CentraleSupelec Alumni,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CentraleSupelec Alumni relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Isabelle Tracq-Sengeissen



**CENTRALESUPÉLEC ALUMNI**

---

**CENTRALESUPELEC ALUMNI**

8 rue Jean Goujon

75008 PARIS

**COMPTES ANNUELS 2024**

# CENTRALESUPELEC ALUMNI

## SOMMAIRE

BILAN ACTIF .....	3
BILAN PASSIF .....	4
COMPTE DE RESULTAT .....	5
ANNEXE .....	7
COMPTE DE RESULTAT VENTILE ASSOCIATION/GROUPES ET PROMOTIONS .....	18

## CENTRALESUPELEC ALUMNI

## BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en euros)	Exercice clos le 31/12/2024			Exercice clos le 31/12/2023
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
- logiciels	144 917	136 389	8 528	20 268
- immobilisations incorporelles en-cours	5 256		5 256	14 588
Immobilisations corporelles				
- Terrains	-	-	-	-
- Constructions	-	-	-	-
- Autres immobilisations corporelles	143 810	120 546	23 264	20 867
- Immobilisations corporelles en-cours	130 622		130 622	
Immobilisations financières				
- Autres participations	970 968	5 000	965 968	965 568
- Créances rattachées à des participations	5 000	5 000	-	-
- Autres titres immobilisés	439 633	12 300	427 333	433 689
- Prêts	58 459	39 200	19 259	16 782
-Autres immobilisations financières	542		542	542
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 899 207</b>	<b>318 435</b>	<b>1 580 772</b>	<b>1 472 305</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
- Marchandises	43 127	43 028	99	99
Avances et acomptes versés sur commandes	-		-	-
Créances				
- Clients	51 985	-	51 985	55 314
- Autres créances	17 704	-	17 704	15 092
Valeurs mobilières de placement	3 907 998		3 907 998	5 039 153
Disponibilités	2 815 176		2 815 176	1 172 217
Charges constatées d'avance	96 289		96 289	96 287
<b>TOTAL 2</b>	<b>6 932 280</b>	<b>43 028</b>	<b>6 889 252</b>	<b>6 378 162</b>
<b>TOTAL ACTIF 1+2</b>	<b>8 831 487</b>	<b>361 463</b>	<b>8 470 024</b>	<b>7 850 466</b>

## CENTRALESUPELEC ALUMNI

## BILAN PASSIF

<b>BILAN PASSIF (en euros)</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2024</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2023</b>
Fonds propres associatifs		
- Fonds associatif sans droit de reprise	3 286 251	3 286 251
- Réserves	372 667	372 667
- Report à nouveau	3 488 609	3 171 216
- Résultat net	623 708	317 393
<b>TOTAL 1</b>	<b>7 771 235</b>	<b>7 147 527</b>
Fonds dédiés		
- Sur autres ressources	11 200	11 200
<b>TOTAL 2</b>	<b>11 200</b>	<b>11 200</b>
Provisions pour risques et charges	44 565	55 193
<b>TOTAL 3</b>	<b>44 565</b>	<b>55 193</b>
Dettes		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 768	27 718
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 025	170 813
- Dettes fiscales et sociales	192 805	170 873
- Autres dettes	42 388	30 716
Produits constatés d'avance	228 038	236 426
<b>TOTAL 4</b>	<b>643 024</b>	<b>636 546</b>
<b>TOTAL PASSIF 1+2+3+4</b>	<b>8 470 024</b>	<b>7 850 466</b>

# CENTRALESUPELEC ALUMNI

## COMPTE DE RESULTAT

<b>COMPTE DE RESULTAT (en euros)</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
- Production vendue de biens	213 573	211 449
- Production vendue de services	524 262	492 898
<b>Chiffres d'affaires net</b>	<b>737 835</b>	<b>704 347</b>
- Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	17 630	37 595
- Cotisations	856 804	872 475
- Autres produits	45 583	24 089
- Subventions d'exploitation	-	-
Produits de tiers financeurs	-	-
- Concours publics et subventions d'exploitation		
- Subventions		
- Produits liés à des financements réglementaires		
- Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
- Ressources liées à la générosité du public		
*Dons manuels		
*Mécénats		
*Legs, donations et assurances-vie		
- Contributions financières		
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 657 852</b>	<b>1 638 506</b>
- Achats de marchandises	-	-
- Variation de stocks	-	-
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
- Autres achats et charges externes	1 363 179	1 445 720
- Impôts, taxes et versements assimilés	30 494	15 588
- Salaires et traitements	473 515	524 628
- Charges sociales	214 013	187 511
- Dotations aux amortissements	28 070	30 146
- Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	5 372	-
- Autres charges	46 627	56 404
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 161 270</b>	<b>2 259 997</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(503 418)</b>	<b>(621 491)</b>

## CENTRALESUPELEC ALUMNI

<b>COMPTE DE RESULTAT (en euros) - Suite</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Perte supportée ou bénéfice transféré		
- Produits financiers de participation	944 148	821 444
- Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances d'actif	214 778	140 668
- Autres intérêts et produits assimilés	2 793	14 369
- Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 161 718</b>	<b>976 481</b>
- Dotations financières aux amortissements et provisions	11 480	10 820
- Autres charges financières	33	237
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>11 513</b>	<b>11 057</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 150 205</b>	<b>965 424</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>646 787</b>	<b>343 933</b>
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
- Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	350
- Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>-</b>	<b>350</b>
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	1 288
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 583	-
- Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>10 583</b>	<b>1 288</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(10 583)</b>	<b>(938)</b>
- Impôt sur les bénéfices	12 496	25 602
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 819 570</b>	<b>2 615 337</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 195 862</b>	<b>2 297 944</b>
<b>EXCEDENT OU (DEFICIT)</b>	<b>623 708</b>	<b>317 393</b>

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Bénévolat	224 000	224 000
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>224 000</b>	<b>224 000</b>
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	224 000	224 000
<b>TOTAL</b>	<b>224 000</b>	<b>224 000</b>

# CENTRALESUPELEC ALUMNI

## ANNEXE

### PREAMBULE

L'association CentraleSupélec Alumni a pour but d'établir entre tous les diplômés de l'Ecole CentraleSupélec, de l'Ecole Centrale de Paris et de l'Ecole Supérieure d'Electricité, des relations amicales, de solidarité et d'entraide.

Elle assure tant en France qu'à l'étranger la défense des titres et des diplômes délivrés par ces écoles, ainsi que la promotion des études scientifiques et du métier d'ingénieur.

Elle crée également des relations fortes et de proximité entre les diplômés et les élèves de l'Ecole CentraleSupélec.

Elle représente l'ensemble de ses Membres et défend leurs intérêts communs. Elle les accompagne tout au long de leur parcours professionnel et personnel, et leur facilite l'accès à l'emploi.

Elle contribue au rayonnement de la communauté CentraleSupélec au travers de tous ses groupements et de tous ses membres.

Les moyens d'action de CentraleSupélec Alumni, sont :

- la tenue et la mise à jour du fichier des diplômés de l'Ecole CentraleSupélec, de l'Ecole Centrale et de l'Ecole Supérieure d'Electricité, ainsi que la diffusion de l'annuaire des diplômés,
- la réalisation d'études, la publication de revues et d'ouvrages scientifiques et sociétaux,
- la participation à des conférences, congrès et rencontres en tous genres, ou leur organisation,
- l'entraide envers les élèves ou les diplômés, conjoints et ascendants par l'attribution d'aides ou de prêts,
- l'aide et conseils en matière de carrières et d'emplois,
- l'attribution de prix et de bourses,
- la constitution de promotions et groupements internationaux, régionaux et professionnels,
- le dépôt et la protection de toutes les marques nécessaires à son développement.

L'Association est à but non lucratif, les principales actions qu'elle mène sont réalisées bénévolement par ses Membres.

### 1.- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Des travaux de réhabilitation des plateaux des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages ont débuté à la fin de l'exercice pour une livraison au cours du premier semestre 2025.

### 2.- REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 2.1. CADRE COMPTABLE DE REFERENCE

Les comptes de l'Association sont établis conformément au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

# CENTRALESUPELEC ALUMNI

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Il n'est intervenu aucun changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

## **2.2. DUREE DE L'EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social a une durée de 12 mois.

## **2.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ACTIF**

### **2.3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent notamment les dépenses afférentes au site internet de l'association.

Les amortissements sont calculés linéairement sur 3 ou 5 ans.

### **2.3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation estimée.

Les principales durées retenues en fonction de la nature des immobilisations concernées sont :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Aménagements, agencements et installations :                | 10 ans    |
| - Travaux de rénovation des salons :                          | 10 ans    |
| - Mobilier et matériel de bureau, informatique et audiovisuel | 3 à 5 ans |

### **2.3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition.

Les titres de participations sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité. Si celle-ci est inférieure à celle à laquelle les titres sont enregistrés à l'actif, une provision pour dépréciation est constatée. Conformément à ses statuts, l'Association CentraleSupélec Alumni est amenée à consentir des prêts dits d'honneur à certains anciens élèves. Une provision pour dépréciation est constatée sur les prêts dont le recouvrement s'avère compromis.

## CENTRALESUPELEC ALUMNI

### **2.3.4. STOCKS DE MARCHANDISES**

Les stocks, qui concernent des articles destinés à la vente, sont valorisés selon la méthode du premier entré/premier sorti (FIFO). Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles présentant une perte de valeur avérée par rapport à leur valeur de réalisation.

### **2.3.5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'existe un risque de non-recouvrement des créances.

### **2.3.6. DISPONIBILITES**

La trésorerie, constituée des comptes bancaires, est enregistrée à sa valeur nominale. Outre les disponibilités propres de l'Association, elle comprend les disponibilités placées sous forme de compte sur livret revenant aux groupements et aux promotions disposant de leurs propres comptes bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (first in, first out).

### **2.3.7. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Ce poste enregistre la part des charges rattachables à l'exercice suivant.

## **2.4. REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN PASSIF**

### **2.4.1. FONDS PROPRES ASSOCIATIFS**

Les fonds associatifs comprennent notamment les fonds propres qui s'entendent sans droit de reprise. Ils sont composés du :

- fonds de dotation qui garantit la solvabilité de l'Association à l'égard des tiers ;
- fonds de fondation et de secours qui contribue à apporter les ressources nécessaires aux entraides allouées par l'Association ;
- fonds de réserve constitué des autres ressources de l'Association qui concourent à l'équilibre de son fonctionnement et de ses activités.

Les donations et les legs avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition.

### **2.4.2. FONDS DEDIES**

Les fonds dédiés de 11 200 € proviennent de la fusion avec l'association des Supélec au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **2.4.3. FISCALITE**

Au regard de la TVA, l'Association a un statut d'assujetti partiel qui conduit à appliquer un coefficient de déduction partiel sur la TVA grevant les charges et les investissements.

En matière d'impôt sur les sociétés, l'Association a identifié un secteur d'activité dit lucratif taxable à cet impôt.

### **2.4.4. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Les produits perçus en 2024 relatifs à 2025 sont enregistrés en produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice. Il s'agit des cotisations et des dons versés avec la cotisation ainsi que les abonnements à la revue.

Ils comprennent également les produits liés aux activités des groupes et promotions prévues pour 2025.

# CENTRALESUPELEC ALUMNI

## 3.- AUTRES DONNEES CHIFFREES

### 3.1. IMMOBILISATIONS BRUTES (en euros)

	31/12/2023	VARIATIONS DE L'EXERCICE			31/12/2024
	IMMOBILISATIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS OU AUGMENTATION	CESSIONS ET MISES AU REBUT OU DIMINUTION	VIREMENT DE POSTE A POSTE	IMMOBILISATIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	144 727	190	-	-	144 917
Immobilisations incorporelles en cours	14 588	-	9 333	-	5 255
<i>Sous-total (I)</i>	<i>159 315</i>	<i>190</i>	<i>9 333</i>	-	<i>150 172</i>
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations, agencements	24 971	-	5 784	-	19 187
Matériel de bureau et informatique	130 317	19 787	36 201	-	113 903
Mobilier de bureau	70 650	-	59 930	-	10 720
Immobilisations en cours	-	130 622	-	-	130 622
<i>Sous-total (II)</i>	<i>225 938</i>	<i>150 409</i>	<i>101 915</i>	-	<i>274 432</i>
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	975 568	400	-	-	975 968
Autres titres immobilisés	439 509	896	772	-	439 633
Prêts et autres immobilisations financières	51 524	11 500	4 023	-	59 001
<i>Sous-total (III)</i>	<i>1 466 601</i>	<i>12 796</i>	<i>4 795</i>	-	<i>1 474 602</i>
<b>TOTAL (I)+(II)+(III)</b>	<b>1 851 854</b>	<b>163 395</b>	<b>116 043</b>	-	<b>1 899 206</b>

Les immobilisations financières concernent notamment les participations détenues par l'association CentraleSupélec Alumni à savoir (en euros) :

- La Maison des Centraliens SA	916.498
- CentraleSupélec Exed	49.470
- Manageurs SARL	5.000
<b>Participations</b>	<b>970.568</b>

Les titres de Manageurs SARL, à savoir 5.000 €, ainsi que la créance rattachée à cette participation, à savoir 5.000 €, sont dépréciés en totalité, soit 10.000 € au total.

Les prêts et les autres immobilisations financières bruts sont notamment composés des prêts d'honneur pour 47.200 €. Leur échéance est généralement à plus d'un an. Les prêts et entrades présentant un risque de non-récupération sont dépréciés. Au 31 décembre 2024, cette dépréciation s'élève à 39.200 €.

Les « autres titres immobilisés » comprennent des titres de SCPI pour 63.667 €, les titres CS Venture pour une valeur brute de 76K€ (provisionnée à hauteur de 12K€), et un placement en contrat de capitalisation de 298.800 € souscrit par l'Association en 2017 pour une durée initiale de 9 ans. Sa valeur au 31 décembre 2024 est de 350K€ soit une plus-value latente de 51K€.

# CENTRALESUPELEC ALUMNI

## 3.2. AMORTISSEMENTS (en euros)

	31/12/2023	VARIATIONS DE L'EXERCICE		31/12/2024
	AMORTISSEMENTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS	AMORTISSEMENTS SUR ELEMENTS SORTIS	AMORTISSEMENTS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
<i>Immobilisations incorporelles (I)</i>	124 459	11 930	-	136 389
Immobilisations corporelles				
- Terrain	-	-	-	-
- Constructions	-	-	-	-
- Installations et agencements	23 318	400	4 532	19 186
- Matériel de bureau et informatique	112 938	15 150	36 848	91 240
- Mobilier	68 815	589	59 284	10 120
<i>Sous-total (II)</i>	205 071	16 139	100 664	120 546
<b>TOTAL (I) + (II)</b>	<b>329 530</b>	<b>28 069</b>	<b>100 664</b>	<b>256 935</b>

## 3.3. STOCKS DE MARCHANDISES

Ils concernent principalement des livres et des articles (cravates, tee-shirts, sacs, etc.) destinés à la vente. Ils donnent lieu, le cas échéant, à dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

## 3.4. AUTRES CREANCES (VALEUR NETTE)

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs débiteurs		
Fournisseurs avoirs à recevoir		
Divers personnel	1 400	1 600
Impôts sur bénéfices		
Taxe sur les salaires		
TVA déductible	13 261	12 321
Crédit de TVA		
TVA à régulariser		
Produits à recevoir		
Autres créances	3 043	1 171
<b>TOTAL</b>	<b>17 704</b>	<b>15 092</b>

Toutes les autres créances ont une échéance à un an au plus.

# CENTRALESUPELEC ALUMNI

## 3.5. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	31/12/2023	VARIATIONS DE L'EXERCICE		31/12/2024
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	PROVISIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Autres participations (I)	5 000			5 000
Créances rattachées à des participations (II)	5 000			5 000
Prêts (III)	34 200	5 000		39 200
Autres titres immobilisés (IV)	59 933	6 480		66 413
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Stocks	43 028			43 028
Clients	1 630		1 630	-
Autres créances	-			-
<i>Sous-total (V)</i>	<i>44 658</i>	<i>-</i>	<i>1 630</i>	<i>43 028</i>
Provisions retraite	31 161	5 372	-	36 533
Provisions pour risques et charges (VI)	24 032	-	16 000	8 032
<b>TOTAL (I) à (VI)</b>	<b>203 984</b>	<b>16 852,00</b>	<b>17 630</b>	<b>203 206</b>
<b>Dotations et reprises d'exploitation</b>		<b>5 372</b>	<b>17 630</b>	
<b>Dotations et reprises financières</b>		<b>11 480</b>	<b>-</b>	
<b>Dotations et reprises exceptionnelles</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	

## 3.6. ANALYSE DE LA VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

	31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Changement de méthode	Résultat N	31/12/2024
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 286 251				3 286 251
Réserves	372 668				372 668
Report à nouveau	3 171 216	317 393			3 488 609
Résultat net	317 393	(317 393)		623 708	623 708
<b>TOTAL</b>	<b>7 147 528</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>623 708</b>	<b>7 771 236</b>

## CENTRALESUPELEC ALUMNI

### 3.7. DETTES INSCRITES AU BILAN

	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Clients créditeurs	94	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 025	170 813
Personnel	49 708	52 633
Organismes sociaux	76 014	71 720
Autres impôts (taxe sur les salaires)	2 736	1 006
TVA collectée-à décaisser	31 009	16 621
Divers TVA		
Autres impôts et taxes assises sur les salaires	33 339	28 891
Autres dettes	42 293	30 718
<b>TOTAL</b>	<b>412 218</b>	<b>372 402</b>

L'ensemble des dettes à une échéance à un an au plus.

### 3.8. ENTREPRISES LIEES

Les relations avec les entreprises liées à l'Association pour l'exercice 2024 sont décrites dans le tableau suivant :

<b>Créances</b>	Compte courant Managers	5 000
	Client CS EXED	-
	Client Managers	-
	Client MAISON CENTRALESUPELEC	-
	<b>Total</b>	<b>5 000</b>

<b>Dettes</b>	Fournisseur MAISON CENTRALESUPELEC	<b>28 425</b>
---------------	------------------------------------	---------------

<b>Charges</b>	CS EXED	-
	MANAGEURS	4 298
	MAISON CENTRALESUPELEC	290 152
	<b>Total</b>	<b>294 450</b>

<b>Produits</b>	CS EXED	3 000
	MANAGEURS	-
	MAISON CENTRALESUPELEC	63 000
	<b>Total</b>	<b>66 000</b>

## CENTRALESUPELEC ALUMNI

### **3.9. ANALYSE DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR**

Les charges à payer enregistrées parmi les dettes au passif du bilan concernent des factures fournisseurs non parvenues pour 91.316 € et des charges de personnel pour 75.556 € (provision pour congés payés et charges sociales y afférentes).

### **3.10. ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation se rapportant à l'exercice suivant pour 96.289 €.

Les produits constatés d'avance qui au 31 décembre 2024 s'élèvent à 228.038 € couvrent, entre autres, les cotisations, les dons et les abonnements encaissés avant la clôture de l'exercice mais qui concernent l'exercice suivant.

### **3.11. EFFECTIF, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

- L'effectif salarié moyen a été de 8 personnes, réparti en 6 cadres et 2 employés ou agents de maîtrise.

- Au 31 décembre 2024, les indemnités de fin de carrière ont été évaluées à 31.161 €. Les principales hypothèses retenues pour déterminer cet engagement sont :

-taux d'actualisation : 3.38 %

-taux de revalorisation des salaires estimé à 2% par an,

-charges sociales patronales : taux de 45% dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite,

-droits conventionnels : Ingénieurs et cadres de la métallurgie,

-turnover : faible,

-départ à l'initiative du salarié : 100%.

## CENTRALESUPELEC ALUMNI

### 3.12. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	2024	2023
Régie publicitaire	120 500	120 750
Abonnements revue CSA	87 942	87 807
Autres	5 131	2 892
<b>Sous total</b>	<b>213 573</b>	<b>211 449</b>
Ventes de services (1)	524 262	492 898
<b>TOTAL</b>	<b>737 835</b>	<b>704 347</b>

(1) dont produits liés aux activités des groupes et promotions en 2024 pour 358.986 € (350.411 € en 2023).

### 3.13. COTISATIONS

Les cotisations 2024 s'élèvent à 856.804 € contre 872.475 € en 2023.

### 3.14. CONTRIBUTION DES COMPOSANTES AUX CHARGES D'EXPLOITATION

La part des charges d'exploitation provenant des activités des groupes et promotions s'est élevée en 2024 à 356.979 €.

### 3.15. RESULTAT FINANCIER

Il provient essentiellement du dividende distribué en 2024 par la MAISON CENTRALESUPELEC pour un montant de 917.270 €.

### 3.16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2024, il correspond à la mise au rebut d'immobilisations dans le cadre des travaux de réhabilitation des plateaux des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages occupés par l'Association.

### 3.17. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

# CENTRALESUPELEC ALUMNI

## 3.18. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu en euros	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice CUS	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette						
<b>Filiales et participations</b>											
<b>1. Filiales détenues à + 50%</b>											
Maison CentraleSupélec	305 848	13 822 356	82%	916 498	916 498			2 463 483	948 426	917 270	
<b>2. Participations détenues entre 10 et 50%</b>											
CS Exed (ex Centrale Recherche SA) (*)	350 000	3 897 996	32%	49 470	49 470			6 333 338	165 178	26 878	
Managers SARL (*)	25 000	(4 943)	20%	5 000	-	5 000		156 123	412	-	

(\*) il s'agit des données 2023 qui sont les dernières informations disponibles et approuvées à ce jour

## 4.- EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Aucun événement, postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes ou sur l'information donnée dans l'annexe, n'est intervenu depuis le 31 décembre 2024.

## 5.- ENGAGEMENTS RECUS

Engagement hors bilan	Montant
Garantie financière reçue GROUPAMA	100 000
<b>Total</b>	<b>100 000</b>

# CENTRALESUPELEC ALUMNI

## COMPTE DE RESULTAT VENTILE ASSOCIATION/GROUPES ET PROMOTIONS

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31/12/2024			2023
	CSA hors groupes et promotions	Groupes et promotions	GLOBAL	GLOBAL
- Production vendue de biens	213 573	-	213 573	211 449
- Production vendue de services	165 276	358 986	524 262	492 898
<b>Chiffres d'affaires net</b>	<b>378 849</b>	<b>358 986</b>	<b>737 835</b>	<b>704 347</b>
- Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	17 630		17 630	37 595
- Cotisations	856 804		856 804	872 475
- Autres produits	45 583		45 583	24 089
- Subvention d'exploitation	-		-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 298 866</b>	<b>358 986</b>	<b>1 657 852</b>	<b>1 638 506</b>
- Achats de marchandises				
- Variation de stocks			-	-
- Achats de matières premières et autres approvisionnements				
- Autres achats et charges externes	1 006 200	356 979	1 363 179	1 445 720
- Impôts, taxes et versements assimilés	30 494		30 494	15 588
- Salaires et traitements	473 515		473 515	524 628
- Charges sociales	214 013		214 013	187 511
- Dotations aux amortissements	28 070		28 070	30 146
- Dotations aux provisions sur actif circulant	-		-	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	5 372		5 372	-
- Autres charges	46 627	-	46 627	56 404
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 804 291</b>	<b>356 979</b>	<b>2 161 270</b>	<b>2 259 997</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(505 425)</b>	<b>2 007</b>	<b>(503 418)</b>	<b>(621 491)</b>
Perte supportée ou bénéfice transféré				
- Produits financiers de participation	944 148		944 148	821 444
- Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances d'actif	214 778		214 778	140 668
- Autres intérêts et produits assimilés	2 787	6	2 793	14 369
- Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 161 712</b>	<b>6</b>	<b>1 161 718</b>	<b>976 481</b>
- Dotations financières aux amortissements et provisions	11 480		11 480	10 820
- Autres charges financières	33		33	237
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>11 513</b>	<b>-</b>	<b>11 513</b>	<b>11 057</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 150 199</b>	<b>6</b>	<b>1 150 205</b>	<b>965 424</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>644 774</b>	<b>2 013</b>	<b>646 787</b>	<b>343 933</b>

## CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT (en euros) - SUITE	Exercice clos le 31/12/2024			2023
	CSA hors groupes et promotions	Groupes et promotions	GLOBAL	GLOBAL
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-		-	-
- Produits exceptionnels sur opérations en capital	-		-	350
- Reprises sur provisions et transferts de charges	-		-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>350</b>
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-	-	1 288
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 583		10 583	-
- Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-		-	-
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>10 583</b>	<b>-</b>	<b>10 583</b>	<b>1 288</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(10 583)</b>	<b>-</b>	<b>(10 583)</b>	<b>(938)</b>
- Impôt sur les bénéfices	12 496		12 496	25 602
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 460 578</b>	<b>358 992</b>	<b>2 819 570</b>	<b>2 615 337</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 838 883</b>	<b>356 979</b>	<b>2 195 862</b>	<b>2 297 944</b>
<b>EXCEDENT OU (DEFICIT)</b>	<b>621 695</b>	<b>2 013</b>	<b>623 708</b>	<b>317 393</b>



## **CentraleSupélec Alumni**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG Audit



## CentraleSupelec Alumni

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres de l'association CentraleSupelec Alumni,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

#### ▶ Avec l'association Ingénieurs et Scientifiques de France (I.E.S.F.)

##### *Personne concernée*

M. Frédéric Mischeletti, administrateur de l'association I.E.S.F. et votre association.

##### *Nature et objet*

Votre association est membre de l'association Ingénieurs et Scientifiques de France. En tant que membre, elle verse à l'I.E.S.F. une cotisation annuelle.

##### *Modalités*

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, votre association a comptabilisé en charges dans ses comptes la cotisation de € 26 512 qu'elle a versée à l'I.E.S.F. Elle a également acquis l'enquête annuelle I.E.S.F. pour € 500.



► **Avec l'association GEF Etudes (Grandes Ecoles au Féminin)**

**Personne concernée**

M<sup>me</sup> Isabelle Muller, administratrice de l'association GEF Etudes et de votre association.

**Nature et objet**

Votre association est membre de l'association GEF Etudes. En tant que membre, elle verse à l'association GEF Etudes une cotisation annuelle.

**Modalités**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, votre association a comptabilisé en charges dans ses comptes la cotisation de € 500 qu'elle a versée à l'association GEF Etudes.

► **Avec les administrateurs de votre association**

**Personnes concernées**

MM. Jean-Loïc Galle, Stéphane Aubet, Frédéric Montagard, Bruno Chollier, Frédéric Mischeletti et M<sup>mes</sup> Clara Ni, Pascale Temin, Laëtitia Gazel-Anthoine tous administrateurs de votre association.

**Nature et objet**

Au titre de leur mandat d'administrateur, les administrateurs listés ci-dessus ont perçu des remboursements de frais de déplacement et de réception.

**Modalités**

Le montant des frais remboursés aux administrateurs par votre association au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à € 3 309.

► **Avec la Maison CentraleSupélec (anciennement Ingénieur de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, Maison des Centraliens) détenue à 82,74 % par votre association**

**Personne concernée**

M. Vincent Lapras, administrateur de votre association et de la Maison CentraleSupélec (représentant de votre association au conseil d'administration) depuis le 19 juin 2024.

**a) Nature et objet**

Convention de location des espaces de bureaux des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages.

La Maison CentraleSupélec (MCS) met à disposition de votre association, dans l'immeuble au 8, rue Jean-Goujon (Paris 8<sup>e</sup>) :

- l'ensemble des locaux des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages du bâtiment A selon le protocole d'occupation en annexe 1 ;
- le droit d'occupation partielle des salons des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages dont elle dispose, selon les modalités précisées dans l'annexe 2 ;



- ▶ 7 places de parking et un local d'archive au 3<sup>e</sup> sous-sol de l'immeuble sis au 5/7, impasse d'Antin (Paris 8<sup>e</sup>).

**Modalités**

Le montant des dépenses facturées et comptabilisées en charges par votre association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à € 290 152.

**b) Nature et objet**

Convention de prestation de service.

Votre association met à la disposition de la Maison CentraleSupélec sa logistique administrative (bureautique, copieurs, etc.), ses services de communication, ses services de secrétariat et de courrier, son service de comptabilité et un bureau numéro 656 situé au 6<sup>e</sup> étage.

**Modalités**

Le montant des services facturés et comptabilisés en produit par votre association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à € 63 000.

Paris-La Défense, le 3 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen